

## *Des étrangers indésirables ? Les proscrits du Second Empire en Belgique (1851-1870)*

Le coup d'État du 2 décembre 1851, de même que le rétablissement de l'Empire l'année suivante, sont sans conteste des événements clés dans l'évolution des relations franco-belges, annonçant une période de tensions entre les cabinets de Paris et de Bruxelles. Au lendemain du coup d'État, une véritable cohorte d'exilés traverse en effet les frontières de la Belgique pour y échapper à la répression, l'emprisonnement ou la déportation. Qu'ils soient bannis ou réfugiés, libres de leurs mouvements ou escortés par des gendarmes, ce sont les proscrits du Second Empire. Leur arrivée en Belgique n'est en soi guère surprenante : de par sa situation géographique, au croisement de la France, l'Angleterre et l'Allemagne ; de par la libéralité de ses institutions ainsi que sa supposée hospitalité ; grâce aussi au coût de la vie qui y est exceptionnellement bas, ce pays est considéré – avec l'Angleterre et la Suisse – comme une terre d'asile privilégiée pour les réfugiés politiques en Europe<sup>1</sup>. L'expérience de l'exil en Belgique de ces proscrits est, et c'est un cas assez particulier, très bien connue. L'importante proportion d'hommes de lettres parmi ceux-ci, qu'ils soient écrivains, publicistes ou journalistes, a en effet multiplié les témoignages, lettres et autres mémoires sur cette étape importante de leur vie<sup>2</sup>. La défaite de Sedan et l'abdication de Napoléon III en 1870, puis le retour sur le devant de la scène de plusieurs personnalités politiques et culturelles ayant expérimenté la proscription et l'exil, ont également contribué à façonner une image quasi-mythique du proscrit du Second Empire. Dans ces circonstances, l'attrait des chercheurs pour cette thématique est somme toute logique, et l'histoire de ces proscrits et de leur séjour en Belgique a depuis lors été à maintes reprises étudiée<sup>3</sup>.

Un aspect plus méconnu, en revanche, de ce flux de réfugiés français en Belgique, est la vision qu'en ont eu les Belges eux-mêmes<sup>4</sup>. De nombreux auteurs, en particulier Belges, se réfèrent d'ailleurs toujours au mythe d'une Belgique qui aurait « toujours été accueillante aux bannis, aux exilés, aux proscrits, et à tous ceux que les malheurs de la vie jettent sur les routes de l'errance »<sup>5</sup>. Mais quel regard les Belges jettent-ils réellement sur ces réfugiés venus trouver asile en Belgique ? À cet égard, il importe de préciser que déjà avant le coup d'État de 1851 et l'arrivée de ces proscrits, la communauté des immigrés français est une minorité importante en Belgique, qui représente approximativement 30% des étrangers qui y résident, et ce tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'en 1914<sup>6</sup>. Cette surreprésentation est encore plus marquée le long de la frontière franco-belge mais aussi et surtout à Bruxelles, puisqu'en 1842, les Français constituent à eux seuls 45% des quelques sept mille étrangers que compte la capitale belge, soit un peu moins de 3% de la population totale de la ville<sup>7</sup>. En 1861, on compterait 35 mille Français en Belgique, sur un peu plus de 95 mille étrangers y résidant<sup>8</sup>. Les Belges

---

<sup>1</sup> Delphine DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 176-191.

<sup>2</sup> L'ouvrage de Saint-Ferréol en est un parfait exemple : Amédée SAINT-FERREOL, *Les proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'exil*, Paris, Librairie universelle, 1875. Baudelaire, lui aussi réfugié en Belgique dans les années 1860, en a laissé un portrait beaucoup plus critique dans *Pauvre Belgique !*, un ouvrage qu'il n'a pas eu l'occasion de publier mais pour lequel il a laissé d'abondantes notes préparatoires : Jean-Baptiste BARONIAN, *Baudelaire au pays des singes*, Paris, Pierre-Guillaume de Roux, 2017.

<sup>3</sup> Parmi les nombreux travaux qui y ont été consacrés, on retiendra ceux de Sylvie Aprile : Sylvie APRILE, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS, 2010 ; Sylvie APRILE, « Exil et exilés français sous le Second Empire », *Hommes & Migrations*, 2005, n° 1253, p. 88-97.

<sup>4</sup> Quelques pages y sont consacrées dans : Francis SARTORIUS, « Les Français en Belgique », Anne Morelli (dir.), *Histoire des étrangers*, Bruxelles, Couleur livre, 2004, p. 145-162 ; Jean LÉO, *Napoléon III et la Belgique*, Bruxelles, Racine, 2003, p. 27-68.

<sup>5</sup> Pour reprendre les mots de : Georges-Henri DUMONT, *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, Bruxelles, Le Cri, 1996, p. 307.

<sup>6</sup> Jean STENGERS, « L'immigration de 1830 à 1914 : données chiffrées », A. Morelli (dir.), *op. cit.*, p. 105-106.

<sup>7</sup> *Ibid.* ; sur l'attrait de Bruxelles pour les étrangers arrivant en Belgique : Sophie DE SCHAEPPDRIJVER, *Elites for the Capital? Foreign migration to mid-nineteenth-century Brussels*, Amsterdam, PDIS, 1990.

<sup>8</sup> F. SARTORIUS, art. cit., p. 152-153.

sont donc déjà habitués à côtoyer des Français, ce qui est d'autant plus aisé que dans une moitié du pays, ils partagent la même langue. Mais les exilés français sont-ils considérés de la même manière que les autres communautés étrangères implantées en Belgique, ou la proximité des deux pays et l'influence culturelle de la France ont-elles un impact sur le traitement qui leur est réservé ?

### 1. Cultures politiques et perceptions de l'étranger

Une première erreur serait toutefois de vouloir uniformiser l'image de ces exilés, ou même des Français en général, alors que celle-ci est loin d'être homogène partout en Belgique. Il existe en effet sur ce sujet de grosses différences entre les régions du pays, mais aussi et surtout entre libéraux et catholiques<sup>9</sup>. Pour une majorité des Belges, la question se pose toutefois différemment : l'indépendance de la Belgique n'a alors que 20 ans à peine, et si le sentiment national est bien présent dans les villes, il progresse plus lentement dans les campagnes, où « l'esprit de clocher tient longtemps lieu de sentiment commun et où l'étranger, c'est déjà l'habitant d'un autre village »<sup>10</sup>. Le sentiment d'appartenance et d'identification à une nation ou à un peuple belge n'y étant pas encore présent, la perception de l'autre, de l'étranger, en est bien évidemment impactée. C'est d'autant plus vrai avec les proscrits de 1851, qui appartiennent en effet pour la plupart aux couches supérieures de la société et qui s'installent majoritairement dans les grandes villes du pays<sup>11</sup>. Or, les proscrits partagent nombre de points communs avec les élites belges, tant au point de vue culturel que linguistique, puisque même en Flandres, la haute bourgeoisie est à l'époque francophone. Sans pour autant céder à une vision « marxiste » et polarisée de la société au 19<sup>e</sup> siècle, pour les ouvriers, les paysans, les artisans ou même la petite bourgeoisie, il n'y a donc guère de différences entre un proscrit du Second Empire et un notable bruxellois, en dehors peut-être de leur accent.

Cette distinction, elle fait néanmoins sens pour les populations citadines et les élites au pouvoir en Belgique, qui ont beaucoup plus de contacts avec l'étranger, et qui sont donc les premières à être confrontées à cette immigration française. Les proscrits s'établissent néanmoins en Belgique sans être inquiétés le moins du monde, à condition de « ne pas faire de politique active et de se présenter chaque semaine dans les bureaux de la Sûreté pour renouveler leur autorisation de séjour »<sup>12</sup>. Les grandes personnalités parmi les exilés sont particulièrement choyées : Victor Hugo dîne par exemple souvent à la table du bourgmestre de Bruxelles Charles de Brouckère, ou des ministres Charles Rogier et Jules Van Praet. Et on est là face à un premier paradoxe, puisqu'avant le coup d'État, la Deuxième République et ses représentants n'étaient guère appréciés en Belgique. Le souvenir de 1848, des appels à la révolution, mais aussi et surtout des deux tentatives françaises d'invasion du territoire belge repoussées à Quiévrain et Risquons-Tout<sup>13</sup>, de même que celui de la tempête médiatique qui les a

---

<sup>9</sup> Ce dernier terme doit ici être compris dans son acception politique, strictement belge du reste. Il désigne les membres du parti catholique (ou clérical comme il est parfois appelé) qui, s'il ne voit officiellement le jour que dans les années 1880, est l'un des deux grands partis du pays depuis les années 1840, et qui rassemble les électeurs d'opinion conservatrice.

<sup>10</sup> Éliane GUBIN et Jean STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique*, t. 2, Bruxelles, Racine, 2002, p. 21. Il est d'ailleurs intéressant de signaler que si le sentiment national belge se développe à partir des années 1860, c'est justement parce qu'il est stimulé en réaction à la menace que fait peser l'Empire de Napoléon III sur la Belgique : Christophe CHEVALIER, « Les réactions en Belgique au traité de Turin de 1860. Enjeux sécuritaires et effervescence patriotique », *Relations Internationales*, 2016, n°166, p. 9-24.

<sup>11</sup> Saint-Ferréol nous apprend en effet que « la police belge avait fait le triage de ceux qu'elle jugeait pouvoir rester sans être à charge au pays », refusant par conséquent l'accès au territoire belge aux réfugiés les plus pauvres, ouvriers et paysans. A. SAINT-FERRÉOL, *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>12</sup> Luc KEUNINGS, « Les grandes étapes de l'évolution de la police secrète en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle », *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 1989, n° 169, p. 14.

<sup>13</sup> L'« incident de Risquons-tout » a fortement marqué les esprits en Belgique. Ledru-Rollin et Arago, tout récemment ministres français de l'Intérieur et de la Guerre, qui espèrent « républicaniser » la Belgique en vue de son annexion, financent, soutiennent et équipent en effet la fameuse « légion belge » avec la complicité de Caussidière, préfet de police de Paris, et Delescluze, commissaire de la République pour le département du Nord. Composée de républicains et d'ouvriers belges et français, cette légion est forte de seulement 2000 hommes, mais ses chefs sont persuadés que leur arrivée provoquera une révolution à Bruxelles, et pensent pouvoir compter sur un fort soutien populaire. Son avant-garde,

suivi<sup>14</sup> sont encore dans toutes les mémoires<sup>15</sup>. Même Alphonse Bianchi, pourtant mêlé de près aux événements de Risquons-Tout, est accueilli par de Brouckère, qui s'oppose à son arrestation par la Sûreté publique<sup>16</sup>.

Ce paradoxe s'explique en grande partie par la présence des libéraux au pouvoir en Belgique pendant presque toute la durée du Second Empire. Les libéraux belges adhèrent en effet à « un certain nombre de valeurs et de libertés qui forment une culture politique commune avec les mouvements progressistes et démocratiques qui fleurissent un peu partout en Europe durant le XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>17</sup>, dont sont pour la plupart issus les proscrits de 1851. Bien qu'ils ne pardonnent pas les excès des républicains en 1848, ils les soutiennent donc néanmoins face au retour de l'absolutisme de Louis-Napoléon, contraire à tous leurs préceptes politiques. Si certains exilés parmi les plus engagés politiquement sont dans un premier temps priés de se réfugier en Angleterre ou forcés de s'établir dans les villes de province afin de ne pas se brouiller inutilement avec le prince-président, les autres sont donc les bienvenus : ils organisent meetings et conférences, et tiennent librement leurs réunions dans les grands cafés de Bruxelles<sup>18</sup>. Les catholiques à l'inverse, sont pour leur part loin de voir l'arrivée de ces proscrits d'un bon œil. Au point de vue politique, ils ne partagent guère de points communs avec eux, et les conservateurs accueillent même avec un certain enthousiasme la fin de la République, qui représente tout ce qu'ils abhorrent. La presse catholique ne flétrit donc nullement le coup d'État de Louis-Napoléon, qui a « triomphé du spectre de l'anarchie et en qui elle pressent un grand ami de l'Église »<sup>19</sup>. *Le Journal de Bruxelles*, principale feuille de l'opposition catholique, souligne notamment le danger que représentent ces réfugiés français pour les membres de la classe ouvrière, au sein de laquelle pourraient se propager leurs idées socialistes et révolutionnaires. Il cite ainsi l'exemple de l'Angleterre, où depuis plusieurs années déjà « le contact s'est établi entr'eux et les réfugiés politiques de toutes les nations, qui se sont abattus sur le sol anglais avec le bagage de leurs pernicieuses doctrines »<sup>20</sup>. *Le Messenger de Gand* prend lui aussi le cas anglais à témoin pour incriminer les réfugiés

---

piégée dans un train par deux machinistes envoyés par la Sûreté publique, est directement livrée à l'armée belge en gare de Quiévrain le 25 mars. La majorité des troupes ne traverse toutefois la frontière près du hameau de Risquons-Tout que le matin du 29 mars 1848. Les républicains, plus habitués aux barricades et aux combats de rue qu'aux batailles rangées, y sont sévèrement battus par un détachement de 250 soldats d'infanterie belge. Georges-Henri DUMONT, *Le miracle belge de 1848*, Bruxelles, Le Cri, 2002, p. 85-108. Le récit qu'en tire Garnier-Pagès, lui-même ministre dans le Gouvernement provisoire, est très intéressant tant ses tentatives de dédouaner ses collègues paraissent maladroitement. Louis-Antoine GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. 4, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Pagnerre, 1866, p. 263-273. Les explications données par Lamartine dans le *Moniteur universel* du 2 avril 1848 ne valent guère mieux, et ses conversations avec le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique à Paris, sont assez piquantes : Eugène DE LIGNE, *Souvenirs et portraits (1830-1856)*, Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, 1930, p. 71-73.

<sup>14</sup> Entre avril et mai 1848, plusieurs journaux français parmi lesquels *Le National*, le *Journal des Débats*, le *Propagateur* ou le *Messenger du Nord*, vexés de la défaite française, appellent à la vengeance. Des groupes mêlant civils et militaires français traversent à plusieurs reprises la frontière pour piller le village de Risquons-Tout et ses alentours, et plusieurs centaines d'ouvriers frontaliers belges sont passés à tabac partout dans le département du Nord, occasionnant quelques morts. G.-H. DUMONT, *op. cit.*, p. 109-115.

<sup>15</sup> Un mois après le coup d'État de 1851, le *Journal de Bruxelles* dit ainsi à propos d'Alphonse Bianchi, rédacteur en chef du *Messenger du Nord* et réfugié à Bruxelles, que « les souvenirs de Risquons-Tout auraient dû lui faire éviter le séjour ». *Le Journal de Bruxelles*, 10 janvier 1852.

<sup>16</sup> L. KEUNINGS, art. cit., p. 14.

<sup>17</sup> Nous avons déjà eu l'occasion d'insister sur l'importance de cette culture politique commune aux progressistes et démocrates européens avec les élites libérales en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le cas des exilés espagnols du Comité d'Ostende : Christophe CHEVALIER, « Acteurs non étatiques et relations internationales au 19<sup>e</sup> siècle : le cas du Comité d'Ostende (1866-1870) », *Relations Internationales*, 2018, n°174, p. 7-22

<sup>18</sup> Hans VANDEVOORDE, « Lieux de conspiration : les débits de boisson révolutionnaires au XIX<sup>e</sup> siècle », Anne Morelli (dir.), *Le Bruxelles des révolutionnaires de 1830 à nos jours*, Bruxelles, CFC Éditions, 2016, p. 117-123.

<sup>19</sup> J. LÉO, *op. cit.*, p. 48. Cette réaction est partagée par de nombreuses cours européennes, qui « par peur du socialisme et de l'exportation de la révolution, [...] se gardent bien, du reste, de désapprouver le coup d'État ». Jean-Claude YON, *Le Second Empire. Politique, société, culture*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 27.

<sup>20</sup> *Journal de Bruxelles*, 6 janvier 1852.

français et leurs idées politiques : « Le choléra du socialisme chassé de France, vient d'y éclater spontanément, [...] Laissez leur prendre un pied chez vous, ils en auront bientôt pris quatre. Ainsi ont fait les réfugiés politiques en Angleterre »<sup>21</sup>. Cette crainte des conservateurs ne repose pourtant sur aucun élément concret tant l'opinion anglaise semble sourde aux influences étrangères, mais est considérée comme allant presque de soi<sup>22</sup>.

Il n'y a dès lors rien d'étonnant à voir la satisfaction avec laquelle la presse conservatrice relaye chaque expulsion de réfugiés qui survient : « Louis Blanc [...] a été arrêté hier dans un faubourg de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, où il se tenait clandestinement. Il a été aussitôt conduit à Ostende pour y être embarqué pour Londres. Le même sort est réservé à tous les réfugiés qui comme Louis Blanc pénétreraient furtivement en Belgique pour y observer de loin et sans danger les événements de France »<sup>23</sup>. À cette crainte d'une contamination socialiste au sein des milieux populaires, s'ajoute rapidement celle des complications internationales suscitées par la présence de ces réfugiés : « On s'inquiète du grand nombre de réfugiés politiques dont la présence est tolérée en Belgique, et qui, méconnaissant la réserve à laquelle l'hospitalité les oblige, agissent comme si notre pays pouvait s'affranchir des devoirs que lui imposent les rapports internationaux. Il y a de ces réfugiés qui s'efforcent par leurs discours à faire partager à nos paisibles populations leurs antipathies politiques et à les compromettre vis-à-vis de l'étranger »<sup>24</sup>, des propos qui sont par la suite relayés dans plusieurs autres journaux d'opposition<sup>25</sup>. Pour les milieux catholiques, la politique que doit adopter la Belgique envers les réfugiés français ne peut donc qu'être ferme et aussi stricte que possible.

## 2. Des soutiens haut placés

Si Saint-Ferréol affirme que « la proscription ne rencontra dans le pouvoir que mauvais vouloir, hostilité, et souvent dans le pays, si on excepte un petit nombre d'hommes de cœur, de principes, que froideur, indifférence », il reconnaît lui-même que le sort des proscrits réfugiés en Belgique était bien plus enviable que celui de leurs confrères exilés à Londres ou en Suisse<sup>26</sup>. En effet, l'opposition entre libéraux et catholiques concernant la bienveillance ou non à réserver aux proscrits français, qui agite donc l'opinion dès décembre 1851, tourne rapidement à l'avantage des libéraux, pour le plus grand profit des réfugiés français. Malgré quelques déboires à son arrivée en Belgique, Victor Hugo témoigne ainsi des soutiens dont il a bénéficié dans sa correspondance : « Hier j'ai visité l'intérieur de l'hôtel de ville en compagnie du bourgmestre de Bruxelles, M. de Brouckère, qui me fait très gracieusement les honneurs de la ville. Je continue d'être ici l'objet d'une foule d'attentions »<sup>27</sup>. De Brouckère apparaît en effet comme l'un des plus grands défenseurs de la cause des réfugiés, et n'hésite pas à plaider leur cause et à intervenir auprès « du ministre pour demander qu'on revienne sur des mesures prises ; plusieurs fois j'ai fait des représentations à l'administrateur de la Sûreté publique »<sup>28</sup>. Au conseil communal de Bruxelles, il déclare notamment : « je chercherai toujours à allier l'humanité avec ce qu'il y a de pénible dans les fonctions de police que je remplis. Ce n'est qu'avec un regret infini que j'agis contre un réfugié, quelle que soit son opinion, parce que, je le répète, le droit d'asile est sacré pour moi. [...] Je ne demande pas à un réfugié politique quelle est son opinion. Je lui recommande de

---

<sup>21</sup> *Le Messager de Gand*, 7 janvier 1852.

<sup>22</sup> Andreas FAHRMEIR, « Libres mais malheureux : les réfugiés politiques en Angleterre après 1848 », *Hommes & Migrations*, 2005, n° 1253, p. 15-25. Il est néanmoins vrai que le peu d'écho rencontré par les idées des penseurs de gauche réfugiés en Angleterre s'explique au moins en partie par la barrière de la langue, qui n'existe pas entre les réfugiés français et les ouvriers belges du Hainaut et de Liège.

<sup>23</sup> *Journal de Bruxelles*, 12 décembre 1851.

<sup>24</sup> *Journal de Bruxelles*, 9 janvier 1852.

<sup>25</sup> *Le Messager de Gand*, 10 janvier 1852 ; *Le Courrier de l'Escaut* et *le Journal de Charleroi*, 11 janvier 1852.

<sup>26</sup> A. SAINT-FERRÉOL, *op. cit.*, p. 82-90.

<sup>27</sup> Victor Hugo à Adèle Foucher, 8 janvier 1852 (*Œuvres complètes de Victor Hugo*, Paris, Albin Michel, 1950, t. 42 : *Correspondance, années 1849-1866*, p. 45).

<sup>28</sup> Procès-verbal du Conseil communal de Bruxelles, 10 janvier 1852 (*Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1852, t. 1, p. 8-12).

ne se mêler activement d'aucune affaire politique, d'éviter toute démonstration extérieure, tout contact avec les gens qui ne passent pas pour être des plus modérés. Je les supplie de ne pas écrire, et quand j'ai la conviction qu'ils n'abusent pas du droit d'asile, je le répète, c'est avec regret que j'agis »<sup>29</sup>.

Cette prévalence de l'opinion libérale se matérialise de manière particulièrement visible début janvier 1852, avec la démission forcée du catholique ultra-conservateur Alexis Hody, administrateur de la sûreté publique<sup>30</sup>. À la tête de la Sûreté depuis 1839, où il a effectué un travail de modernisation très efficace, particulièrement en ce qui concerne les mesures d'encadrement des étrangers<sup>31</sup>, Hody paie là sa politique trop conservatrice et son inimitié avec les autorités politiques libérales. Depuis le coup d'État du 2 décembre, Hody avait en effet multiplié les arrestations et les expulsions, sans toujours avoir l'assentiment du Gouvernement. Si Victor Hugo n'a pas gardé un bon souvenir de Hody, « le Maupas<sup>32</sup> d'ici, [...] qui m'avait envoyé les gendarmes le mois passé »<sup>33</sup>, Félix Pyat a lui aussi eu toutes les raisons de s'en plaindre, puisqu'après s'être arrangé avec de Brouckère pour organiser son départ pour l'Angleterre, Hody fut prévenu de sa présence à Bruxelles au dernier moment : « le lendemain matin à six heures, les gendarmes arrêtaient M. Pyat, et le conduisaient en voiture cellulaire à Ostende »<sup>34</sup>.

C'est néanmoins un autre incident qui amène finalement Hody à être « démissionné », celui de l'arrestation de Bianchi dont il a été fait brièvement mention supra. S'il est difficile de démêler le vrai du faux dans les accusations mutuelles de Hody et de Brouckère, il apparaît assez clairement que tout comme dans le cas de Félix Pyat, le bourgmestre de Bruxelles a voulu passer par-dessus l'administrateur de la Sûreté publique, et a semble-t-il obtenu le soutien du ministre de la Justice Victor Tesch. Ayant offert ses services à Bianchi pour faciliter son départ pour l'Angleterre, de Brouckère s'oppose donc à Hody, qui aurait voulu le voir expulsé immédiatement sous l'escorte de la gendarmerie. Alors que de Brouckère a reçu du ministre une autorisation spéciale, Hody fait mine de l'ignorer et fait arrêter Bianchi. C'est l'évènement de trop pour de Brouckère, qui présente aussitôt sa démission au Roi si Hody n'est pas remplacé, ce à quoi consent immédiatement le gouvernement<sup>35</sup>. Hody paie donc sa conduite « à l'égard des réfugiés français, les tracasseries faites à M. Victor Hugo, la brutale arrestation de M. Félix Pyat, empoigné par des gendarmes, conduit à la frontière dans une

---

<sup>29</sup> Procès-verbal du Conseil communal de Bruxelles, 10 janvier 1852 (*Ibid.*). Cette attitude du bourgmestre à l'égard des réfugiés est un fait connu à l'époque, ces propos étant d'ailleurs relayés dans la presse : *L'Indépendance Belge*, 11 janvier 1852 ; le *Journal de Bruxelles*, 12 janvier 1852 ; le *Journal de Charleroi*, 14 janvier 1852.

<sup>30</sup> La Sûreté publique est une administration belge chargée, outre du maintien de l'ordre public et de la surveillance des ennemis de l'État, de la « police des étrangers », et est donc compétente pour leur octroyer un permis de séjour ou décider de leur expulsion. Marc COOLS, Koenraad DASSEN, Robin LIBERT et Paul PONSASERS (dir.), *La Sûreté. Essais sur les 175 ans de la Sûreté de l'État*, Bruxelles, Politeia, 2005.

<sup>31</sup> Depuis 1839, la Sûreté demandait à la police « l'envoi journalier d'un extrait des registres des hôteliers et des logeurs, et elle l'invitait [...] à les vérifier régulièrement », puis à partir de 1840, des « bulletins de renseignement sur toute personne désireuse de résider temporairement ou définitivement en Belgique ». Toujours en 1840, elle exige des autorités communales qu'elles lui communiquent immédiatement toute information concernant les mouvements des étrangers dont elles ont connaissance ; et des parquets qu'ils l'informent « des poursuites dirigées ou des condamnations prononcées à l'égard des étrangers ». L. KEUNINGS, art. cit., p. 9-15.

<sup>32</sup> Charlemagne de Maupas, préfet de police de Paris depuis octobre 1851, est d'ailleurs en liaison directe avec Hody, tout comme l'était son prédécesseur Pierre Carlier. Archives générales du Royaume (AGR), Administration de la Sûreté publique – Police des étrangers : dossiers généraux, 243 et 249, correspondance Hody-Maupas.

<sup>33</sup> Rajoutant qu'Hody « vient d'être forcé à la démission », Hugo affirme que son « affaire n'est pas étrangère à sa déconfiture », ce dont il semble satisfait. Victor Hugo à Adèle Foucher, 8 janvier 1852 (*Œuvres complètes de Victor Hugo*, Paris, Albin Michel, 1950, t. 42 : *Correspondance, années 1849-1866*, p. 45).

<sup>34</sup> *Le Messager de Gand*, 22 janvier 1852.

<sup>35</sup> Ces divers renseignements sont tirés des explications de Hody et de Brouckère, le premier dans une lettre au *Journal de Bruxelles*, le second au Conseil communal de la ville de Bruxelles : Procès-verbal du Conseil communal de Bruxelles, 10 janvier 1852 (*Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1852, t. 1, p. 8-12) ; *Journal de Bruxelles*, 13 janvier 1852.

voiture cellulaire et retenu pendant 12 heures prisonnier à Ostende, enfin, les violences commises contre trois réfugiés, au nombre desquels se trouvait M. Bianchi »<sup>36</sup>.

Curieusement, et alors qu'il vient pourtant justement d'être désavoué par le gouvernement, Hody déclare quelques jours plus tard dans une lettre qu'il fait publier dans le *Journal de Bruxelles* que « le gouvernement n'admet pas plus que moi que les autorités belges doivent avoir des ménagements particuliers pour des étrangers qui compromettent et méprisent la Belgique, ni que notre chère patrie doive être une terre douce et hospitalière aux hommes signalés comme Bianchi pour avoir préparé ou facilité l'expédition de Risquons-Tout »<sup>37</sup>.

### 3. Le problème de la presse

L'arrivée du libéral Napoléon Verheyen à la tête de la Sûreté publique, en remplacement de Hody, est un signal clair donné aux proscrits français<sup>38</sup>. Elle n'interrompt pas pour autant les critiques des conservateurs à leur encontre, et ne met en rien fin aux troubles que suscitent leur arrivée en Belgique. Rapidement en effet se pose le problème de la liberté de la presse<sup>39</sup>, dont les proscrits usent et abusent, et qui cristallise dorénavant toutes les dissensions entre Belges et exilés français. Nombreux parmi ces derniers appartenaient au monde de la presse ou de l'édition avant leur exil, et ont continué à y exercer en Belgique, contribuant au succès d'une petite presse satirique et souvent ouvertement anti-bonapartiste<sup>40</sup>. La Belgique ne disposant dans son arsenal juridique d'aucune loi permettant d'entraver la liberté de la presse, les exilés multiplient les pamphlets et critiques à l'égard du régime qui les a proscrits, ce qui ne manque pas d'attirer la colère du gouvernement français. Afin d'apaiser les récriminations de son puissant voisin, le gouvernement belge vote donc à contrecœur la loi Faider<sup>41</sup> en 1852, du nom du ministre de la Justice Charles Faider. Le ministre de l'Intérieur Ferdinand Piercot y fait d'ailleurs allusion en des termes assez amers : « Il y a dans la vie des peuples, comme dans l'existence des individus, des nécessités qu'il faut savoir comprendre, des sacrifices qu'il faut savoir s'imposer »<sup>42</sup>.

Cette présence française dans la presse belge n'est pas nouvelle. Déjà en 1848, le journal *l'Argus* s'alarmait de voir les principaux quotidiens du pays dirigés par des réfugiés Français, et s'étonnait que le gouvernement « conserve cette masse de bravis de la presse, ces vils folliculaires étrangers nourris aux frais des fonds secrets ? C'est une honte pour la Belgique de conserver dans son sein ce ramassis d'étrangers brouillés avec les procureurs du Roi de leurs endroits »<sup>43</sup>. De nombreux journaux belges parmi les plus connus et les plus diffusés, tels que *L'Indépendance belge* ou *L'Observateur belge* par exemple, sont en effet passés sous pavillon français durant les années précédant le coup d'État. L'arrivée des proscrits, qui renforce donc d'autant plus cette présence française, ne fait que rallumer

---

<sup>36</sup> Nous n'avons pas été en mesure de retrouver le journal dont est originaire cette citation, qui est reproduite dans : *Œuvres complètes de Victor Hugo*, Paris, Albin Michel, 1950, t. 42 : *Correspondance, années 1849-1866*, p. 47.

<sup>37</sup> *Journal de Bruxelles*, 13 janvier 1852.

<sup>38</sup> Un service entièrement consacré aux réfugiés politiques est d'ailleurs mis en place au sein de la police des étrangers peu après sa nomination, afin d'éviter que de nouveaux incidents similaires aux expulsions de Pyat et Bianchi ne se reproduisent. AGR, Administration de la Sûreté publique – Police des étrangers : dossiers généraux, 188.

<sup>39</sup> La liberté de la presse, protégée par la constitution, a fait de Bruxelles un des hauts-lieux de l'édition au XIX<sup>e</sup> siècle : Frédérique BIANCHI et René FAYT, « Bruxelles, berceau de l'édition clandestine au XIX<sup>e</sup> siècle », A. Morelli (dir.), *Le Bruxelles...*, op. cit., p. 96-109. Cette situation n'a pas manqué de faire l'objet de nombreux débats en Belgique : Bram DELBECKE, *De lange schaduw van de grondwetgever : perswetgeving en persmisdrijven in België (1831-1914)*, Gand, Academia Press, 2012.

<sup>40</sup> Sur le dynamisme de cette petite presse et la part qu'y ont joué les exilés français : Francis SARTORIUS, *Tirs croisés : la petite presse bruxelloise dans les années 1860*, Tusson, Du Lérot, 2004.

<sup>41</sup> La loi Faider réprime les offenses faites à des souverains étrangers, de la plus petite insulte jusqu'à la menace de mort, bridant ainsi en partie la liberté de la presse. Éliane GUBIN et Jean-Pierre NANDRIN, *La Belgique libérale et bourgeoise 1846-1878*, Bruxelles, Complexe, 2005 p. 30 (Nouvelle histoire de Belgique, vol. 2).

<sup>42</sup> *Annales parlementaires*, session 1852-1853, 4 décembre 1852, p. 242.

<sup>43</sup> *L'Argus*, 6 juillet 1848.

le débat sur la tolérance qui leur est laissée de publier dans la presse belge. Fin décembre 1851, le journaliste Victor Joly y consacre un long article dans le *Sancho*, s'y montrant particulièrement critique à l'encontre de « cette presse étrangère, sans racines dans le pays, étrangère à nos mœurs, à nos traditions, à notre histoire qu'elle dédaigne – lorsqu'elle n'y insulte pas », rappelant encore que « ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons signalé les dangers qu'il y a pour la Belgique de voir la plus grande partie de ses journaux politiques aux mains d'une poignée de publicistes nomades, [...] débarrassés depuis longtemps du vieux préjugé de la conscience »<sup>44</sup>. S'il y critique avant tout la célérité avec laquelle les réfugiés français de 1848 se sont empressés d'encenser Louis-Napoléon suite au coup d'État, après l'avoir pourtant dépeint comme « un sacrilège et un parricide ensanglantant la route qui devait le conduire vers la dictature », passant « à deux jours de distance, de l'anathème au panégyrique, de l'indignation aux protestations les plus serviles » ; tous les exilés français sont visés, eux « qui s'intitulent modestement les civilisateurs de la Belgique »<sup>45</sup>.

Loin de s'estomper avec le temps, cette critique à l'encontre de la surreprésentation des exilés français dans la presse se maintient et reste d'actualité pendant tout le Second Empire. Dans le premier numéro du *Uylenspiegel*, un journal satirique bruxellois qui devient rapidement célèbre pour ses caricatures et l'acidité de ses articles, on trouve ainsi en en-tête de la première page la mention suivante : « Nous ne voyons autour de nous que réverbération de l'esprit français ; c'est un écueil que nous tâcherons d'éviter »<sup>46</sup>. Malgré cette hostilité d'une partie de la presse belge à l'égard de leurs confrères français en exil, les autorités belges ne prennent pas de mesures radicales à leur encontre. La loi Faider n'est guère appliquée, et stipule en outre que c'est au gouvernement étranger à déposer une plainte devant la justice s'il s'estime offensé, ce qui permet au gouvernement belge de se dédouaner, tout en faisant hésiter les autorités impériales, qui ne désirent pas s'impliquer officiellement dans des procès qui attirent l'attention sur des journaux très souvent méconnus et dont le tirage est extrêmement faible. La loi est certes modifiée en 1858 après l'attentat d'Orsini<sup>47</sup>, afin que les poursuites soient dorénavant automatiques, mais elle n'empêche nullement les proscrits de continuer leurs activités. De nombreux opposants à Napoléon III usent en effet de pseudonymes, et beaucoup restent en Belgique sans être inquiétés le moins du monde par les autorités judiciaires, ou en n'étant condamnés qu'à des peines légères<sup>48</sup>.

À la fin des années 1860, la politique des pourboires de Napoléon III et la crainte d'une invasion française fait prendre au gouvernement belge une attitude plus stricte. Même les libéraux commencent à se lasser de toute cette agitation causée par les proscrits, et il n'y a plus unanimité derrière leur combat. En 1865, le ministre de l'Intérieur Alphonse Vandenpeereboom, qui appartient il est vrai aux rangs des libéraux plus modérés voire conservateurs, s'interroge (assez naïvement) dans son journal : « Pourquoi ces étrangers viennent-ils dans notre pays insulter leurs gouvernements ? Qu'ils aient le courage de regarder leurs adversaires en face chez eux »<sup>49</sup>, une rhétorique qui est déjà partagée par nombre de députés catholiques. Auguste Lambermont, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a quant à lui « demandé énergiquement et plusieurs fois des mesures [...] contre certains actes de la presse »<sup>50</sup>. En juin 1866, alors que la guerre austro-prussienne vient d'éclater et que

---

<sup>44</sup> Le *Sancho*, 27 décembre 1851.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> L'*Uylenspiegel*, 3 février 1856.

<sup>47</sup> Organisé par Felice Orsini et trois complices, il avait pour objectif d'attenter à la vie de Napoléon III, à qui il est reproché d'entraver l'unification italienne. Si l'attentat est généralement flétri dans la presse belge, plusieurs petites feuilles de gauche telles que *le Drapeau*, *le Crocodile* ou *le Prolétaire* l'accueillent avec enthousiasme, ce qui ne fait que ranimer les critiques du gouvernement impérial à l'égard de la trop grande libéralité de la Belgique concernant la presse. J. LÉO, *op. cit.*, p. 77-89.

<sup>48</sup> J. LÉO, *op. cit.*, p. 91-94.

<sup>49</sup> Archives de l'Université libre de Bruxelles (AULB), Papiers Frère-Orban, 1089, Souvenirs d'Alphonse Vandenpeereboom, notes du 15 septembre 1865.

<sup>50</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, Papiers Eugène Beyens, farde VII, Lambermont à Beyens, 25 juin 1866.

l'inquiétude est à son comble, les demandes de Lambermont portent leurs fruits : deux journaux, le *Grelot* et *l'Espiègle* sont poursuivis, ainsi que le réfugié français Pierre Vésinier, auteur de deux brochures licencieuses sur l'Impératrice Eugénie<sup>51</sup>. À cette occasion, le ministre des Finances Frère-Orban confie à l'un de ses amis, directeur du *Journal de Liège*, qu'« il est assez nécessaire que l'opinion publique se prononce contre les faiseurs de caricatures ou les écrivains qui font des choses très compromettantes en ce moment pour la Belgique ». Il cite expressément le propriétaire et rédacteur en chef du journal *l'Espiègle*, « un drôle de la pire espèce », qui était auparavant attaché au *Propagateur de Lille*, un quotidien français, « à l'époque où ce journal publiait ses articles annexionnistes »<sup>52</sup>. Cette dernière précision explique sans doute l'empressement avec lequel le Gouvernement belge a décidé d'engager des poursuites à l'encontre de *l'Espiègle*, alors que d'autres journaux tels que le *Sancho* ou *l'Étoile belge*, dont les articles sont pourtant tout aussi critiques à l'égard de Napoléon III, ne sont eux pas inquiétés.

Ce nombre relativement faible de poursuites à l'égard des réfugiés français qui prennent la plume, il s'explique aussi par le fait que la plupart des hommes politiques libéraux sont convaincus que celles-ci ne mèneraient pas à des condamnations, ce qui aurait un effet bien pire encore, la Justice se montrant intransigeante à l'égard de la défense de la liberté de la presse, alors que le pouvoir politique aurait en certaines occasions désiré s'en accommoder quelque peu<sup>53</sup>. En dépit de ses hésitations sur la politique à mener concernant la presse, le gouvernement apporte globalement son soutien aux proscrits du Second Empire, et est en cela suivi par la population belge. Après la sortie de « Napoléon le petit », Victor Hugo avait ainsi été prévenu par Charles de Brouckère que, pour éviter une expulsion que ne souhaitait pas le gouvernement belge, il aurait peut-être à s'éclipser quelques temps pour se faire oublier, d'où ses séjours prolongés à Guernesey<sup>54</sup>. Autre témoignage connu, celui d'Henri Rochefort, qui dans ses souvenirs affirme qu'après la publication de ses premières *Lanternes* bruxelloises, « le gouvernement belge, un peu inquiet de cette lutte entamée sur son territoire avec un voisin qu'il redoutait, s'il ne l'aimait guère, m'avait fait prier, non pas de quitter Bruxelles, mais de dater mes numéros d'une ville d'Allemagne ou de Hollande ce qui dégagerait dans une certaine mesure la responsabilité de la Belgique. Je louai aussitôt, moyennant la somme peu ruineuse de vingt-cinq francs par mois une chambre à Aix-la-Chapelle où je n'ai jamais mis les pieds, mais d'où sont datées presque toutes mes *Lanternes* écrites en exil »<sup>55</sup>. Ce soutien est d'autant plus remarquable que rien ne permet d'augurer que le Second Empire s'effondrera aussi brutalement en 1870.

#### 4. Conclusions

L'effondrement de l'Empire en 1870 marque symboliquement la fin de l'exil pour les proscrits de 1851, en temps et en heure d'ailleurs, puisque quelques mois plus tôt les élections ont mené les catholiques au pouvoir en Belgique. Un changement de majorité qui n'est pas sans conséquences pour les réfugiés français, la plus visible étant le traitement réservé à Victor Hugo, qui est expulsé au lendemain de la Commune de Paris<sup>56</sup>. Il avait en effet provoqué de nombreux remous, tant dans la rue qu'à la Chambre des représentants, en publiant un article incendiaire dans *l'Indépendance belge* dénonçant le manque d'hospitalité de la Belgique à l'égard des communards<sup>57</sup>. Pourtant, malgré la sévérité de façade affichée par le gouvernement catholique à l'égard des communards, perçus comme

---

<sup>51</sup> Ces deux brochures, *Le mariage d'une espagnole* et *La femme de César*, vaudront à Vésinier d'être condamné à 18 mois de prison en 1867. Jules GARSOU, *Les débuts d'un grand règne, notes pour servir à l'histoire de la Belgique contemporaine*, t.1, Bruxelles, 1931, p. 79.

<sup>52</sup> AULB, Papiers Frère-Orban, 1045, Frère-Orban à Louis Trassenster, 1<sup>er</sup> juillet 1866.

<sup>53</sup> AULB, Papiers Frère-Orban, 1089, Souvenirs d'Alphonse Vandenpeereboom, notes des 4 avril, 20 et 21 juin 1866.

<sup>54</sup> J. LÉO, *op. cit.*, p. 57-58.

<sup>55</sup> Henri ROCHEFORT, *Les Aventures de ma vie*, t. 2, Paris, Paul Dupont, 1896, p. 70.

<sup>56</sup> Anne MORELLI, « Victor Hugo expulsé comme agitateur », A. Morelli (dir.), *Le Bruxelles..., op. cit.*, p. 82-85.

<sup>57</sup> *L'Indépendance Belge*, 28 mai 1871.

des agents du désordre et de l'anarchie, beaucoup d'entre eux trouvent malgré tout asile en Belgique, même si c'est au prix d'une surveillance policière parfois incommodante<sup>58</sup>.

Comment dès lors caractériser l'accueil qui fut réservé à ces proscrits du Second Empire ? Pour les libéraux, ces proscrits sont certes des étrangers, dans le sens où ils ne sont pas Belges, mais la culture politique qui leur est commune favorise les rapprochements et atténue les différences qui subsistent entre eux. À défaut d'avoir le même pays d'origine, ils se reconnaissent mutuellement comme faisant partie d'une même famille politique et culturelle progressiste et démocrate, en opposition à un « autre », figure un peu floue du conservateur, du pouvoir absolutiste, en d'autres termes, de celui qui ne leur ressemble pas. On est donc là en présence d'un processus d'identification transnational, qui expliquerait au moins en partie l'accueil bienveillant réservé aux proscrits par les élites politiques libérales belges. Cette culture politique n'étant pas commune aux catholiques, plus conservateurs, ceux-ci adoptent en revanche une attitude nettement plus froide à leur endroit. Néanmoins, dès lors qu'il y a contact avec l'étranger, échanges et interactions se multiplient, et les vingt années que ces proscrits ont passé en Belgique ne font pas exception, puisqu'ils vont dans nombre de domaines « dépoussiérer les idées de leurs interlocuteurs »<sup>59</sup>. Ce contact prolongé a donc pu jouer un rôle dans la politique d'accueil du gouvernement catholique à l'égard des communards, politique qui paraît sinon difficilement concevable dans le chef des conservateurs, encore si prompts à dénoncer le danger que représente ces exilés quelques années plus tôt. Loin d'être à sens unique, les échanges entre les proscrits de 1851 et les populations belges ont donc considérablement influencé et enrichi la vision respective des uns et des autres.

---

<sup>58</sup> Francis SARTORIUS et Jean-Luc DE PAEPE, *Les communards en exil. État de la proscription communaliste à Bruxelles et dans les faubourgs, 1871-1880*, Bruxelles, Les Cahiers bruxellois, 1971 ; Francis SARTORIUS, « Des communards exilés (1871-1879) », A. Morelli (dir.), *Le Bruxelles...*, op. cit., p. 72-81.

<sup>59</sup> F. SARTORIUS, « Les Français... », art. cit., p. 149.